



Association  
des collèges privés  
du Québec

---

# Guide de demande de subvention

---

# PREP

**P**rogramme

de **R**echerche

et d'**E**xpérimentation

**P**édagogiques

**2013-2014**

## TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉSENTATION .....	3
1. RECHERCHES DU PREP .....	4
1.1 PROJETS DE RECHERCHE ADMISSIBLES .....	4
1.2 PROJETS DE RECHERCHE NON ADMISSIBLES .....	5
2. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION .....	6
2.1 DÉFINITION DU PROBLÈME ET ÉTAT DE LA QUESTION .....	6
2.2 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE .....	6
2.3 MÉTHODOLOGIE .....	6
2.4 CALENDRIER DU PROJET .....	7
2.5 RETOMBÉES .....	7
2.6 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES .....	7
3. ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES DEMANDES DE SUBVENTION .....	8
3.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS .....	8
3.2 PROCÉDURE D'ÉVALUATION .....	8
3.3 CONDITIONS RELATIVES À L'ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION .....	9
3.4 DIFFUSION DES RÉSULTATS .....	9
4. GESTION DES SUBVENTIONS .....	10
4.1. CHERCHEUR PRINCIPAL ET MEMBRES DE L'ÉQUIPE .....	10
4.2 RÈGLES D'UTILISATION DE LA SUBVENTION .....	10
ANNEXE I - SUGGESTIONS DE SUJETS DE RECHERCHE .....	11
ANNEXE II - DIFFUSION DES RAPPORTS DE RECHERCHE .....	12

---

Pour obtenir toute information supplémentaire sur le Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques, veuillez vous adresser, dans votre établissement, à la personne responsable de la recherche ou à la Direction des études, ou au responsable du PREP à l'Association des collèges privés du Québec.

Jean-Pierre Goulet, chargé de projets  
Association des collèges privés du Québec.  
1940, boulevard Henri-Bourassa Est  
Montréal (Québec)  
H2B 1S2  
Téléphone : (450) 589-6029  
Télécopieur : (514) 381-4086  
[goulet.jp@videotron.ca](mailto:goulet.jp@videotron.ca)

**Date limite pour déposer une demande de subvention PREP**

**8 mars 2013**

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

## PRÉSENTATION

---

La poursuite de l'excellence éducative est au cœur de la mission des collèges privés. C'est la raison pour laquelle l'ACPQ se préoccupe notamment de valoriser la recherche auprès du personnel de ses collèges membres.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport contribue au développement de la recherche dans le réseau collégial en soutenant financièrement divers programmes d'aide à la recherche, dont le Programme de recherche et d'expérimentation pédagogiques (PREP) de l'Association des collèges privés du Québec (ACPQ).

L'ACPQ veut permettre à tout professeur qui le souhaite de démarrer ou de poursuivre une carrière au collégial en joignant enseignement et recherche. Cette perspective contribue à développer et à consolider la recherche comme outil de changement institutionnel et à assurer une relève scientifique au sein des collèges privés. L'Association voit en outre d'un œil favorable la création de partenariats entre des chercheurs de disciplines, de statuts et de collèges différents pour ainsi créer de véritables communautés de recherche.

Le PREP a pour objectifs particuliers :

- de développer et de maintenir une culture de recherche et d'évaluation pédagogique dans le réseau privé de l'enseignement collégial ;
- d'assurer la relève scientifique en soutenant financièrement de nouveaux chercheurs ;
- d'encourager des recherches novatrices ;
- d'enrichir et de renouveler la pédagogie collégiale ;
- de favoriser des liens de collaboration entre des chercheurs novices et des chercheurs établis ;
- d'encourager la diffusion des recherches provenant du réseau de l'enseignement collégial privé.

Le programme s'adresse à toute personne œuvrant au sein d'un collège de l'ACPQ, membre du personnel enseignant et professionnel. La personne qui fait une demande de subvention doit avoir un lien d'emploi avec un collège de l'ACPQ pour la durée de la réalisation du projet. Les chargés de cours sont admissibles au programme.

L'aide financière est accordée pour un an, sous forme de libération ou de complément de tâche.

Un chercheur peut soumettre plus d'un projet de recherche à l'examen du Comité d'évaluation du PREP, mais une seule subvention par chercheur peut être accordée au cours d'une même année.

## 1. RECHERCHES DU PREP

---

### 1.1 PROJETS DE RECHERCHE ADMISSIBLES

Il peut s'agir d'une recherche fondamentale ou appliquée, théorique ou empirique, d'une recherche-action<sup>1</sup> ou d'une recherche documentaire, etc. La recherche doit s'appuyer sur des fondements théoriques solides et sur une méthodologie conforme à un modèle scientifique de type quantitatif, qualitatif ou mixte. Toutes les thématiques propres au collégial (l'enseignement, l'apprentissage, le milieu scolaire, les étudiants, etc.) peuvent faire l'objet de projets de recherche admissibles au PREP.

Afin d'inspirer les chercheurs, nous présentons ici, à titre d'exemples, cinq types particuliers de projets de recherche. On trouvera, à l'annexe I (p. 11) une liste de sujets pouvant faire l'objet d'une recherche du PREP.

#### *Élaboration ou validation d'une démarche pédagogique*

Bon nombre de professeurs sont engagés dans des expériences pédagogiques sans se soumettre à une démarche systématique et, notamment à cause de cela, ils ne sont pas portés à présenter et à analyser leur pratique au vu et au su de leurs collègues. L'Association invite les professeurs engagés dans de telles expériences à présenter un projet PREP qui leur donnera l'occasion de rendre leur démarche d'expérimentation plus systématique et de faire connaître les résultats de leurs travaux. Ces projets, dont les résultats sont souvent transférables dans des contextes variés, peuvent contribuer pour beaucoup à améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages dans les collèges.

#### *Recherche sur l'aide à la réussite*

Tous les collèges ont un plan de réussite institutionnel qu'ils évaluent régulièrement. L'arrivée récente des élèves issus du renouveau pédagogique au secondaire ainsi que l'augmentation du nombre d'étudiants en situation de handicap, notamment, obligent à porter un regard renouvelé sur les mesures d'aide à la réussite. Les recherches, ici, devraient permettre, entre autres choses, de mieux connaître les étudiants qui nécessitent un soutien particulier, de proposer des mesures d'aide adaptées à leurs besoins et à leurs attentes, et d'en évaluer l'efficacité.

#### *Recherche sur la vie organisationnelle*

La vie organisationnelle a un impact important sur la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans un collège. Les recherches dans ce domaine pourraient porter sur les modes de regroupement des étudiants qui favorisent l'apprentissage ou encore sur les facteurs qui incitent les professeurs à adopter une approche interdisciplinaire et à s'inscrire dans une véritable approche programme. On pourrait également s'intéresser aux moyens de développer le sentiment d'appartenance chez les étudiants et chez les membres du personnel de même qu'à l'incidence des activités parascolaires sur la motivation et sur la réussite scolaire.

#### *Recherche sur le milieu collégial privé*

Il est important de mener des recherches sur le milieu collégial privé pour deux raisons principales. D'une part, l'étude de problématiques propres à ce réseau d'enseignement permettra de mieux comprendre sa réalité. D'autre part, les collèges pourront s'appuyer sur les résultats de ces travaux dans la prise de

---

<sup>1</sup> « Recherche-action : type de recherche dans lequel des actions délibérées sont posées afin de transformer concrètement la réalité et de dégager des connaissances durant le processus de transformation. » *Politique institutionnelle de la recherche et de l'innovation pédagogique, Montréal, sd, Collège Jean-de-Brébeuf, p. 4.*

décisions. Les projets de recherche sur le milieu collégial privé couvrent tout aspect permettant de jeter un regard critique sur la culture ou le rayonnement des collèges privés.

### ***Préparation d'une demande de subvention auprès d'un autre organisme subventionnaire***

L'ACPQ est consciente que des demandes de subvention dans le cadre de certains programmes du MELS, notamment le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA), nécessitent une préparation exigeante. Un chercheur peut obtenir une aide du PREP pour une recherche à caractère exploratoire et préliminaire à une demande plus élaborée de subvention de recherche. Il doit néanmoins respecter les conditions présentées dans le *Guide de subvention du PREP* et dûment remplir le formulaire de *Demande de subvention PREP*. Il peut bénéficier d'un dégageant de l'ordre de 15 % sur l'année précédant le dépôt de son projet à un autre organisme subventionnaire. Cependant, toutes les autres demandes de subvention adressées au PREP demeurent prioritaires et le dégageant sera accordé seulement sous la réserve des fonds disponibles.

À l'acceptation de son projet, le chercheur devra se soumettre aux conditions suivantes :

- a) Il s'engage à remettre à l'ACPQ, sur support électronique et en format papier, au plus tard le 15 juin de l'année du dépôt de la demande à l'organisme subventionnaire, un article présentant les fondements de la recherche et une revue de la documentation sur le sujet.
- b) La subvention accordée par le Comité d'évaluation du PREP est liée à la présentation du projet de recherche à l'organisme subventionnaire.
- c) Si le projet soumis à un autre organisme subventionnaire est refusé, le chercheur ne peut, par la suite, faire la même demande au PREP.

### ***1.2 PROJETS DE RECHERCHE NON ADMISSIBLES***

Les projets qui s'apparentent à l'évaluation de programmes ou à l'évaluation institutionnelle, au développement ou à la révision de programmes ne sont pas admissibles dans le cadre du PREP. En fait, sont exclus tous travaux ou études liés à la tâche normale du personnel enseignant et du personnel professionnel des collèges, ainsi qu'à la production de matériel pédagogique.

### ***1.3 AIDE À LA RECHERCHE***

Certains collèges offrent le soutien d'un conseiller pédagogique. Les chercheurs peuvent aussi compter sur des collègues plus expérimentés en matière de recherche pour les guider. De plus, les enseignants et les professionnels des collèges peuvent bénéficier, en tout temps et peu importe les phases de leur projet, des mesures d'accompagnement et de soutien offertes par l'Association pour la recherche au collégial. L'ARC propose en outre des activités d'information et de perfectionnement sur la recherche. [www.cvm.qc.ca/arc](http://www.cvm.qc.ca/arc).

## 2. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

---

Le chercheur soumet une demande de subvention au PREP en remplissant le formulaire de *Demande de subvention PREP*.

- La demande de subvention doit être déposée à l'ACPQ **au plus tard le 8 mars 2013**. Le formulaire peut être obtenu auprès de l'ACPQ ([acpq@cadre.qc.ca](mailto:acpq@cadre.qc.ca)). Il doit être signé par le directeur des études ainsi que par le ou les chercheurs. Le formulaire doit être acheminé par courriel à l'ACPQ. Deux exemplaires en format papier avec les signatures originales doivent être envoyés par la poste au secrétariat de l'Association.
- Si les budgets alloués par le MELS le permettent, un 2<sup>e</sup> appel de projets sera lancé dans les collèges. Dans ce cas, un message sera envoyé aux directeurs des études, leur faisant connaître la nouvelle date de tombée.

Le formulaire a été conçu pour que le chercheur puisse définir la problématique sur laquelle il veut se pencher, identifier clairement les buts et les objectifs de sa recherche ainsi que la méthodologie retenue, entrevoir les retombées des résultats des travaux et, finalement, préciser les ressources requises.

### 2.1 DÉFINITION DU PROBLÈME ET ÉTAT DE LA QUESTION

Dans cette section, il faut formuler clairement en quoi consiste la problématique à la source du projet et énoncer les questions qui guideront la recherche. Il faut aussi présenter un bref aperçu des recherches existantes sur le sujet et montrer les lacunes que la recherche proposée tentera de combler. Le chercheur doit également faire part de son expertise et de sa motivation par rapport au sujet proposé.

### 2.2 OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

On présente ici l'objectif général et les objectifs particuliers de la recherche. L'objectif général doit préciser le but de la recherche dans le champ d'application choisi. Les objectifs particuliers concernent, selon le type de recherche, les objets de connaissances à produire, les compétences à développer ou à renforcer, les actions pédagogiques à poser, les objets à évaluer, etc.

### 2.3 MÉTHODOLOGIE

Il importe d'expliquer de façon détaillée les moyens qui permettront d'atteindre les objectifs de la recherche.

- *Modèle* : préciser et justifier le modèle méthodologique de la recherche.
- *Population cible* : délimiter la population cible, préciser qui seront les sujets de la recherche et comment ils participeront au projet.
- *Méthodes de collectes de données* : identifier les instruments de recherche et en justifier le choix, expliciter les démarches et les méthodes qui seront utilisées pour la collecte des données.
- *Analyse des données* : présenter de la façon la plus précise possible les méthodes d'analyse de données qui seront appliquées, et indiquer les variables retenues et les façons de les traiter.
- *Considérations d'ordre déontologique* : avec des études sur des populations humaines, il importe de garantir comment on se conformera aux aspects déontologiques qui ont trait à la confidentialité et au consentement éclairé des intéressés, et comment on assurera le caractère confidentiel de l'information. Si la recherche comprend des études expérimentales en laboratoire, il faut fournir des détails sur les protocoles et les procédures de laboratoire. L'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, du Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche, pourra s'avérer une ressource précieuse ; le document et un didacticiel d'introduction sont accessibles sur le site Internet : [www.pre.ethics.gc.ca](http://www.pre.ethics.gc.ca).
- *Questions organisationnelles* : dans le cas d'une équipe de chercheurs d'un collège ou de plusieurs

collèges, justifier la collaboration de chaque membre de l'équipe de recherche et préciser comment elle sera structurée.

#### **2.4 CALENDRIER DU PROJET**

Il faut organiser les activités du projet en fonction des objectifs particuliers et s'assurer de leur faisabilité. Le calendrier du projet est établi à partir des phases de la recherche. On y indique les tâches et les activités. Le collègue soumissionnaire doit respecter le délai d'une année scolaire pour mener à terme les travaux de recherche.

#### **2.5 RETOMBÉES**

Dans cette section, il faut présenter les principaux résultats attendus de la recherche dans le ou les collèges soumissionnaires ainsi que dans le réseau des collèges privés et des collèges publics. On doit mentionner également sous quelles formes les résultats seront diffusés.

#### **2.6 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- frais de dégageement du chercheur ou de l'équipe de chercheurs ;
  - frais de consultations d'experts en recherche ;
  - frais de déplacement si le projet engage plusieurs collèges ;
  - frais d'administration (contrats d'élèves, secrétariat, soutien technique, informatique) ;
  - matériel et fournitures (photocopies, papeterie, téléphone, logiciel) ;
  - frais de révision linguistique ;
  - frais de production et de diffusion des résultats.
-

### **3. ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES DEMANDES DE SUBVENTION**

---

#### **3.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS**

##### **1 Qualité du projet /60**

- 1.1 Clarté de la problématique et de l'état de la question /10
- 1.2 Pertinence de la recherche par rapport à d'autres travaux dans ce domaine /10
- 1.3 Pertinence des objectifs de la recherche /15
- 1.4 Pertinence de la méthode utilisée /20
- 1.5 Cohérence du calendrier et réalisme des demandes budgétaires /5

##### **2. Retombées /30**

- 2.1 Transférabilité de la recherche /15
- 2.2 Contribution pour le réseau collégial /10
- 2.3 Plan de diffusion des résultats /5

##### **3. Chercheur ou équipe de chercheurs /10**

3.1 Expérience pertinente dans le domaine de la recherche

3.2 **Ou modalités d'encadrement (si le chercheur ou l'équipe de chercheur a peu ou n'a pas d'expérience en recherche)**

Pour être admissible à une subvention, le projet doit recueillir au moins 60 points pour l'ensemble de la demande.

#### **3.2 PROCÉDURE D'ÉVALUATION**

- L'évaluation des projets est faite par le comité d'évaluation du PREP. Le comité est composé des deux chargés de projets de l'ACPQ, d'un expert de l'extérieur du réseau des collèges privés subventionnés et d'un directeur des études de l'ACPQ, dont le collège ne présente pas de demandes de subvention PREP, désigné par le comité exécutif de la commission des directeurs des études.
- Le Comité d'évaluation du PREP peut requérir l'avis d'experts en ce qui a trait à certaines propositions.
- Dans le cas d'une demande visant à préparer un projet de recherche à soumettre à un programme du MELS, le Comité d'évaluation requiert l'avis du responsable du programme au Ministère quant à la recevabilité de ce projet.
- Le Comité d'évaluation du PREP classe au mérite l'ensemble des demandes qui peuvent faire l'objet d'un financement. Le nombre de projets subventionnés dépend de la disponibilité des fonds. Une proposition méritoire, si elle n'est pas subventionnée, peut être présentée de nouveau ultérieurement.
- Les montants des subventions dépendent du type de recherche, de sa rigueur scientifique, des aspects méthodologiques pour la mener à terme, de la justification des sommes demandées et des sommes dont dispose l'ACPQ.
- Si le Comité d'évaluation du PREP juge que le budget proposé n'est pas justifié par la démarche de la recherche, il se réserve le droit de modifier l'allocation financière demandée ou il peut recommander des modifications au projet. Il justifie sa position dans son rapport d'évaluation.
- L'ACPQ veille à ce que les collèges subventionnés respectent leur engagement.
- L'ACPQ transmet aux collèges soumissionnaires, au début de mai, les décisions du Comité exécutif de la commission des directeurs des études de l'ACPQ. Dans les cas où les demandes sont acceptées, il est mentionné que la subvention est accordée sous réserve de la confirmation des crédits budgétaires par le Ministère. Pour toute demande de clarification sur les résultats d'une demande de subvention au PREP, le directeur des études du collège concerné doit s'adresser à l'ACPQ.

### 3.3 CONDITIONS RELATIVES À L'ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION

En signant le formulaire de *Demande de subvention PREP*, le ou les chercheurs et les collègues concluent une entente de recherche. Ils s'engagent à respecter toutes les conditions qui concernent le bon déroulement de la recherche telle que présentée. Les directives générales du *Guide de subvention du PREP* font partie intégrante de l'entente avec l'ACPQ et avec le MELS.

De plus, en signant le formulaire de *Demande de subvention PREP*, le ou les chercheurs et les collègues consentent, s'ils obtiennent la subvention :

- à obtenir toutes les approbations relatives à tout consentement individuel pour la collecte des données et à respecter l'engagement de confidentialité pour leur traitement, le cas échéant ;
- à inclure dans le rapport de recherche une mention de l'aide financière accordée par le PREP ;
- à fournir un abrégé de la recherche sur un support électronique afin que l'ACPQ le distribue à ses membres ;
- à remettre un rapport final<sup>2</sup> sur un support électronique ;
- à faire parvenir un exemplaire du rapport final en format papier et en format électronique à chacun des organismes suivants (voir le détail p. 12) :
  - Association des collèges privés du Québec
  - Association québécoise de pédagogie collégiale
  - Bibliothèque de l'Assemblée nationale
  - Bibliothèque et Archives du Canada
  - Bibliothèque nationale du Québec
  - Centre de documentation collégiale
  - Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
  - Conseil supérieur de l'éducation
  - Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- à faire parvenir un rapport financier à l'ACPQ à la date prévue ;
- à autoriser la diffusion du rapport de recherche ou du matériel didactique (et des instruments élaborés) aux collègues membres de l'ACPQ et aux organismes désignés par l'ACPQ.

Le collègue pourra, à son gré, diffuser plus largement le rapport final ou une partie du rapport.

### 3.4 DIFFUSION DES RÉSULTATS

Il importe que les résultats des recherches subventionnées par le PREP puissent avoir des retombées dans l'ensemble du réseau collégial. C'est pourquoi les chercheurs subventionnés sont tenus de diffuser les résultats de leurs travaux.

Pour sa part, l'ACPQ s'engage à faire paraître les rapports de recherche sur son site Internet et à inviter le chercheur ou l'équipe de chercheurs à faire une offre de présentation des résultats de leur recherche dans le cadre des Ateliers pédagogiques annuels. L'ACPQ invite également les chercheurs à diffuser ailleurs leurs travaux de recherche, notamment à présenter un atelier au colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) et à celui de l'Association pour la recherche au collégial (ARC), ainsi qu'à profiter du Programme de soutien aux chercheurs et aux chercheuses du collégial (PSCCC) du MELS pour publier ou présenter leurs travaux dans des colloques nationaux et internationaux.

---

<sup>2</sup> Le chercheur doit obtenir un numéro ISBN en s'adressant à la Bibliothèque nationale du Québec. Le formulaire de demande est accessible à l'adresse suivante : [http://www.banq.qc.ca/services/services\\_professionnels/editeurs/attribution\\_isbn/#form](http://www.banq.qc.ca/services/services_professionnels/editeurs/attribution_isbn/#form) [Procédure de demande de numéro(s) ISBN]. Certains collèges privés possèdent une banque d'ISBN.

## 4. GESTION DES SUBVENTIONS

---

### 4.1. CHERCHEUR PRINCIPAL ET MEMBRES DE L'ÉQUIPE

- Le projet, s'il est réalisé par plus d'une personne dans un même collège, doit être soumis par un répondant du groupe. Ce répondant devient le chercheur principal aux fins de l'entente et il assume toutes les responsabilités en ce qui a trait à la direction de la recherche, à la remise du rapport final ainsi qu'à sa diffusion.
- Tous les membres de l'équipe de recherche doivent signer la demande de subvention pour indiquer qu'ils acceptent la partie de la recherche qui leur est confiée. Si le chercheur principal ne connaît pas encore tous les noms de ses collaborateurs, il doit l'indiquer et en justifier les raisons.

### 4.2 RÈGLES D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

- Les subventions octroyées dans le cadre du PREP sont versées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aux collèges auxquels sont rattachés les chercheurs. Ces collèges sont responsables de la gestion des subventions et du respect des règles décrites dans le présent *Guide de subvention du PREP*.
- Le rapport financier doit être déposé à l'ACPQ au plus tard **le 1<sup>er</sup> décembre suivant la période couverte par la subvention**. Dans le cas où une subvention est attribuée à plusieurs collèges, un rapport financier doit être produit par chaque collège. Tout solde non dépensé à la fin de la période de financement sera récupéré par le Ministère.
- Le rapport de recherche final doit être déposé à l'ACPQ sur un support électronique et en format papier, **au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre suivant la période couverte par la subvention**.
- Dans les cas où cette date ne peut être respectée, il faut en aviser l'ACPQ le plus tôt possible en expliquant les raisons et en déterminant de nouvelles échéances.
- Dans le cas où un rapport final n'est pas déposé, le Ministère annule la subvention et récupère les sommes déjà versées.
- Dans le cas de l'arrêt des travaux de recherche avant terme, le chercheur principal avise par écrit l'ACPQ et en donne les raisons. Une entente doit être prise quant à l'achèvement des travaux ou quant à la récupération des sommes versées.
- Si le chercheur financé quitte son collège pour un autre collège privé subventionné avant d'avoir terminé sa recherche, il doit en informer l'ACPQ. Une entente doit être prise quant à l'achèvement des travaux et quant à la responsabilité des collèges concernés.
- Si le chercheur financé quitte le réseau collégial avant d'avoir terminé sa recherche, une entente doit être prise avec le Ministère quant à l'achèvement des travaux et quant aux responsabilités respectives du chercheur et du collège concerné. Le collège produit un rapport financier faisant état des sommes dépensées au moment de l'événement.

## **ANNEXE I**

### **SUGGESTIONS DE SUJETS DE RECHERCHE**

#### **DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE**

##### **Apprentissage**

- Apprentissage à distance
- Apprentissage en réseaux
- Cheminement scolaire
- Compétences et connaissances
- Développement d'attitudes
- Intégration des connaissances
- Laboratoires
- Maîtrise de la langue
- Métacognition
- Méthodologie du travail intellectuel
- Motivation scolaire
- Stratégies d'apprentissage
- Styles d'apprentissage
- Transfert des apprentissages
- Travail en équipe

##### **Enseignement**

- Activité d'intégration
- Apprentissage coopératif
- Approche par problèmes
- Approche par projets
- Didactique
- Épreuve synthèse de programme
- Évaluation de l'enseignement
- Évaluation des compétences
- Évaluation du travail en équipe
- Évaluation formative
- Évaluation sommative
- Gestion de classe
- Interdisciplinarité
- Planification de l'enseignement
- Prise de notes
- Stages
- Travail en équipe
- Utilisation des TIC

#### **AIDE À LA RÉUSSITE**

- Difficultés d'apprentissage
- Problèmes d'apprentissage
- Session d'accueil et d'intégration
- Mesures d'aide
- Clientèles en situation de handicap
- Dépistage
- Cheminement scolaire
- Tutorat par les pairs

#### **VIE ORGANISATIONNELLE**

- Activités parascolaires
- Approche programme
- Coordination départementale
- Encadrement des étudiants
- Formation et perfectionnement du personnel enseignant
- Groupes stables
- Intégration des nouveaux enseignants
- Journées pédagogiques
- Mentorat
- Motivation du personnel
- Orientation scolaire
- Relations professeurs-étudiants
- Sentiment d'appartenance
- Valorisation du personnel
- Vie étudiante

#### **ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

- Attentes des étudiants face aux collèges privés
- Attentes des parents face aux collèges privés
- Caractéristiques des étudiants
- Comparaison du public et du privé sous divers aspects
- Mesures particulières d'encadrement
- Provenance des étudiants

#### **AUTRES**

- Conceptions de l'apprentissage
- École et société
- Éducation à la citoyenneté
- Multiculturalisme
- Valeurs et croyances des étudiants
- Valeurs et croyances des professeurs

## ANNEXE II

### DIFFUSION DES RAPPORTS DE RECHERCHE PREP

Organisme	Pdf par courriel	Papier
Association des collèges privés du Québec	<a href="mailto:ACPO@cadre.qc.ca">ACPO@cadre.qc.ca</a>	<i>Aucun</i>
Association québécoise de pédagogie collégiale	<a href="mailto:info@aqpc.qc.ca">info@aqpc.qc.ca</a>	<i>Aucun</i>
Bibliothèque de l'Assemblée nationale	Aucun	<b>2 exemplaires</b> Bibliothèque de l'Assemblée nationale Section des acquisitions et du développement des collections Édifice Jean-Antoine-Panet, 3 <sup>e</sup> étage 1020, rue des Parlementaires Québec (Québec) G1A 1A3 <ul style="list-style-type: none"><li>○ Pour le dépôt légal, voir la personne responsable de votre centre de documentation.</li></ul>
Bibliothèque et Archives du Canada	Aucun	<b>1 exemplaire si 100 copies ou moins</b> Bibliothèque et Archives Canada Dépôt légal 395, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0N4 <ul style="list-style-type: none"><li>○ Pour le dépôt légal, voir la personne responsable de votre centre de documentation.</li></ul>
Bibliothèque nationale du Québec	Aucun	<b>2 exemplaires</b> Dépôt légal *
Centre de documentation collégiale	<a href="mailto:info@cdc.qc.ca">info@cdc.qc.ca</a>	<b>1 exemplaire</b> Centre de documentation collégiale 1111, rue Lapierre LaSalle (Québec) H8N 2J4
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	<a href="mailto:nicolas.lacroix@ceec.gouv.qc.ca">nicolas.lacroix@ceec.gouv.qc.ca</a>	<i>Aucun</i>
Conseil supérieur de l'éducation	<a href="mailto:johane.beaudoin@cse.gouv.qc.ca">johane.beaudoin@cse.gouv.qc.ca</a>	<b>2 exemplaires</b> Conseil supérieur de l'éducation Centre de documentation 1175, avenue Lavigerie, bureau 180 Québec (Québec) G1V 5B2
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	<a href="mailto:parea@mels.gouv.qc.ca">parea@mels.gouv.qc.ca</a>	<b>1 exemplaire</b> Direction du soutien aux établissements Direction générale des affaires universitaires et collégiales Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport 1035, rue De La Chevrotière, 18 <sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1R 5A5

\* [http://www.banq.qc.ca/collections/dons\\_acquisitions/depot\\_legal/formulaires/index.html](http://www.banq.qc.ca/collections/dons_acquisitions/depot_legal/formulaires/index.html)